Compte-Rendu n° 03-2024
Séance du 10 avril 2024 à 20h30

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 8 ; Pouvoirs : 02 ; Absent : 03

Présents :
Mesdames Odile GILLET, Annick GIRARD,
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Xavier LECOMTE, Sébastien CHAVENEAU, Bertrand GAUBICHER, Christian BEAUDIN.

Pouvoirs :
Sandra BELMONTE donne pouvoir à Stéphane VÉDRINES,
Diane ROGER donne pouvoir à Odile GILLET,

Absents : Messieurs Olivier HURIER, Romain MITTEAU et Jordan CHASTAGNET.

Stéphane VÉDRINES est désigné secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h35.

1 – Approbation Procès-verbaux n° 10-2023

Le Maire demande à Bertrand GAUBICHER s'il souhaite apporter une modification sur ce procès-verbal : « Il est demandé de rajouter le tableau récapitulatif du tarif de l'eau 2024 ».

Le Maire lui répond que la correction sera faite et invite les conseillers à voter en incluant cette modification.

Après délibération, le procès-verbal n° 10-2023 est adopté à l'unanimité (8 pour et 2 pouvoirs).

2 – Délibération Compte de Gestion de la commune 2023

Le Maire présente le compte de gestion 2023 et précise que celui-ci est établi par le Trésor Public :

	Recette 2023	**Dépenses 2023**
Investissement	133 800,69 €	45 050,66 €
Fonctionnement	563 535,29 €	563 115,55 €

Le Maire demande s'il y a des questions.

Après délibération, le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité (8 pour et 2 pouvoirs).

3 – Délibération compte Administratif de la commune 2023

Le Maire présente le compte administratif 2023. Il précise que les chiffres sont identiques au compte de gestion du Trésor Public. Il faut ainsi voir que le Compte Administratif est augmenté du report de l'année précédente par rapport au Compte de Gestion. Par conséquent, le montant du report 2022 doit être déduit du CA 2023.
Le Maire sort de la salle.

Stéphane VÉDRINES, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2023	**Dépenses 2023**
Investissement	133 800,69 €	45 050,60 €
Fonctionnement	563 535,29 €	563 115,55 €

Il demande si quelqu'un a des questions.

Fonctionnement 8 pour et 2 pouvoirs,
Investissements 8 pour et 2 pouvoirs.

Après délibération, le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence de la séance.

4 – Délibération affectation de résultats.

Le Maire explique que ce n'est pas nécessaire, du fait que les résultats sont inscrits au budget de fonctionnement et en investissement. Nous avons eu la confirmation par la DGFIP de faire ainsi.

5 – Délibération Budget Principal Primitif de 2024 pour le fonctionnement et l'investissement.

Le Maire propose le budget primitif 2024 dans la nomenclature M57, par chapitre. Voir tableau ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
011 – Charges à caractère général	162 636,00 €	002 – Résultat reporté	93 842,59 €
012 – charges de personnel	185 000,00 €	013 – Atténuation de charges	0,00 €
014 – Atténuations de produits	37 974, 00 €	70 – Produit de services	31 550,00 €
023 – Virement à l'investissement	50 000,00 €	73 – Impôts et taxes	50 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	0,00 €	731 – Fiscalité locale	287 924,00 €
65 – Autres charges gestion	141 397,32 €	74 – Dotation subvention	98 803,00 €
66 – Charges financière	2 214,27 €	75 – Produits de gestion courantes	26 788,29 €
67 – Charges exceptionnelles	12 622,29 €	77 – Produits exceptionnels	0,00 €
		68 – Dotation aux provisions	2 936,00 €
Total	**591 843,88 €**		**591 843,88 €**

Investissements			
Dépenses		**Recettes**	
001 – Report	0,00 €	001 – Solde d'exécution reporté	76 404,24 €
16 – Emprunts et dettes	13 000,00 €	021 – Produits de cessions	50 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 662,50 €	040 – Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	126 000, 74 €	10 – Dotations, fonds divers	3 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 000,00 €	13 – Subventions d'investissement	44 440,00 €
27 – Autres immobilisations	13 181,00 €	24 – Produits de cessions	0,00 €
		16 - Emprunts	0,00 €
Total	**173 844,24 €**		**173 844,24 €**

N.B. : Au chapitre 20, un écart de 400 € apparaît, il s'agit d'une erreur de transcription qui est corrigée, la somme est de 20 662,50 € et non de 20 262,50 €. Cela est corrigé dans le tableau ci-dessus. Le budget est mis au vote.

Après délibération, les conseillers municipaux adoptent le budget principal 2024 à l'unanimité (8 pour et 2 pouvoirs).

6 – Délibération Budget de l'Eau et de l'Assainissement – Compte de Gestion 2023.

Le Maire présente le Compte de Gestion 2023 proposé par la DGFIP.

	Recette 2023	**Dépenses 2023**
Investissement	258 364,21 €	252 450,93 €
Fonctionnement	132 345,37 €	142 811,36 €

Fonctionnement 8 pour et 2 pouvoirs,
Investissements 8 pour et 2 pouvoirs.

Après délibération, le Compte de Gestion 2023 est adopté à l'unanimité (8 voix pour et 2 pouvoirs).

7 – Délibération Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement 2023.

Le Maire présente le Compte Administratif 2023. Il précise que les chiffres sont identiques au compte de gestion du Trésor Public.
Le Maire sort de la salle.

Stéphane VÉDRINES, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2023	**Dépenses 2023**
Investissement	258 364,21 €	252 450,93 €
Fonctionnement	132 345,37 €	142 811,36 €

Il demande si quelqu'un a des questions.

Après délibération, le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité (8 pour et 2 pouvoirs).

Le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence de la séance.

8 – Délibération affectation des résultats budget de l'Eau et de l'Assainissement 2023.

Le Maire explique que ce n'est pas nécessaire, du fait que les résultats sont inscrits au budget de fonctionnement et en investissement. Nous avons eu la confirmation par la DGFIP de faire ainsi.

9 – Délibération Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2024 pour le fonctionnement et l'investissement

Le Maire propose, par chapitre, le budget primitif en M49 pour 2024 le budget de l'eau/assainissement suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
011 – Charges à caractère général	62 749,34 €	002 – Résultat reporté	15 092,70 €
012 – Charges de personnel	10 000,00 €	042 – Opérations d'ordre de transfert	32 258,38 €
014 – Atténuations de produits	8 500, 00 €	70 – Produit de services	109 100,00 €
023 – Virement à l'investissement	10 000,00 €	75- Autres produits de gestion	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	56 123,42 €	77 – Produits exceptionnels	0,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 173,00 €	78 – Dotation aux provisions	2 500,00 €
66 – Charges financières	4 705,32 €		
67 – Charges exceptionnelles	3 200,00 €		
68 – Dotations aux amortissements	2 500,00 €		
Total	**158 951,08 €**		**158 951,08 €**

Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
040 – Opération d'ordre de transfert	32 258,38 €	001 – Résultat reporté	30 283,14 €
16 – Emprunts dettes assimilées	50 000,00 €	021 – Virement de section investissement	10 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	040 – Opérations ordre de transfert	56 123,42 €
23 – Immobilisations en cours	124 148,18 €	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
		13– Subventions d'investissements	60 000,00 €
		74 – Dotation subvention	50 000,00 €
Total	**206 406,56 €**		**206 406,56 €**

Après délibération, Les conseillers municipaux adoptent le budget principal 2024 à l'unanimité (8 pour et 2 pouvoirs).

10 – Délibération sur les taux des taxes foncières.

Le Maire demande si le conseil municipal est favorable à l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation ?
Sachant que la taxe d'habitation aujourd'hui ne concerne que les habitations secondaires. L'état n° 1259 précise le taux plafond est de 54,33 %.
Actuellement les taux sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 39,33 %
- Taxe foncière non bâtie : 60,16 %
- Taxe d'habitation : 11,49 %

- ❖ Christian BEAUDIN serait d'accord pour une augmentation de la Taxe d'Habitation qui n'est pas très élevée, on pourrait augmenter de 3,5 % soit un taux de 14,99 % pour inciter les propriétaires à mettre à la location leurs biens dans la commune (de nombreuses résidences secondaires étant inhabitées).
- ❖ Annick GIRARD demande à connaître le nombre de résidences secondaires pour l'année prochaine, pour une éventuelle augmentation.

Les taux proposés changeant pour l'année 2024 et la Taxe d'Habitation passe à 14,99 %.

Après délibération, Les conseillers municipaux acceptent la hausse des taux (7 pour, 1 abstention et 2 pouvoirs).

11 – Délibération Subventions aux associations

Cette année, comme l'année précédente, le Maire souhaite aider les associations du village en leur attribuant une aide financière. Une enveloppe de 1 350,00 € est déterminée au budget primitif de la commune pour 2024.
Les associations de la commune qui ont déjà demandées sont : la FNACA, le Comité des Fêtes et Nature et cultures partagées. Pour les associations extérieures à la commune et œuvrant pour la Sologne : UCPS et le GRAHS.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de subventionner les associations selon le montant de l'enveloppe de 1 350 € (8 pour et 2 pouvoirs).

12 – Questions diverses :

La commune a reçu une demande de la part d'un agent municipal pour que le nettoyage de ses vêtements de travail soit assumé par la collectivité. En conséquence, la commune doit répondre favorablement à cette requête.

Une convention sera établie entre la Mairie et le SIRIS pour le prêt de matériel, notamment un sèche-linge et une machine à laver.

De plus, le règlement intérieur sera révisé afin d'intégrer cette nouvelle disposition.

La séance est close à 22h16.